

Balade pédestre

Les moulins de Champvoux

CHAMPVOUX



Office de tourisme

LA CHARITE-SUR-LOIRE

Bertranges - Val de Nièvre

www.lacharitesurloire-tourisme.com

Les moulins de Champvoux



De nombreux moulins à Champvoux

Édifiés sous Louis XIV, puis transformés au XIX^e siècle, ils étaient autrefois au nombre de neuf, installés en cascade le long des deux cours d'eau qui traversent la commune (la Sourde et le ruisseau de la Fontaine). Pour pallier l'irrégularité du débit du ruisseau, le moulin de la Fontaine possédait un bassin de retenue d'eau de 800 m³. Ainsi quand ce dernier fonctionnait, le moulin de Champvoux, placé en aval, bénéficiait du flot lâché par ses vannes.

Possédant un débit d'eau plus régulier, les moulins de la Sourde avaient des biefs plus étroits. Leur rendement



était faible : à peine 60 kg de grain traités à l'heure. Le développement des moulins industriels au XIX^e siècle provoqua la disparition des moulins traditionnels. Le moulin de la Fontaine fut le dernier à cesser son activité en 1914.

▼ Champvoux

- Cette promenade permet la découverte de la commune en passant par le hameau du Grand-Soury, la forêt de Bertranges et au-dessus de différents cours d'eau.

- 1 Découvrez l'église romane Saint-Pierre du XII^e siècle, classée site clunisien et son portail aux détails remarquables avec une sculpture de marguerite et un bas-relief représentant la fuite en Égypte. Descendez ensuite en direction du moulin de Champvoux, puis passez devant le cimetière. Coupez la D 110 avec prudence et poursuivez en face. Le chemin pénètre dans le bois.
- 2 À la fourche, continuez à gauche sur 1,5 km en franchissant un vallon. Après le petit pont, passez entre les étangs pour gagner la route et prendre à droite.
- 3 Au carrefour, tournez à droite et longez le moulin des Coques. Poursuivez par un chemin qui mène à la D 138, empruntez-la à droite sur 200 m. Puis, par le chemin à gauche, rejoignez la chapelle de Tigran dont le nom évoque le roi arsacide d'Arménie. Une plaque de marbre, commémore le 50^e anniversaire du génocide arménien perpétré en 1915.
- 4 Empruntez ensuite l'allée forestière à droite sur 3 km jusqu'à la fontaine de Vaux. Les eaux jaillissent du sol à trois endroits autour d'un platane remarquable. Cette fontaine fut le lieu d'un maquis pendant la Résistance, une stèle rappelle ce fait historique.
- 5 Montez par l'allée empierrée à droite. Peu avant la sortie de la forêt, descendez à gauche vers Pertuseau et traversez le hameau. Coupez la D 138, montez en face par le sentier et prenez la route. Passez Beaulieu, puis continuez par le sentier qui vire à gauche puis à droite et domine Chaulgnes.
- 6 Prenez la D 110 à droite sur 150 m, puis le chemin qui s'élève à droite entre les prés. Au croisement en T, tournez à gauche et descendez sur la D 110.
- 7 Tournez à droite en suivant les GR puis empruntez à droite la route pour revenir à l'église.



 Distance : 13 km

 Durée : 3h15

 Difficulté : moyenne

Couleur du balisage : **jaune**

Départ : Champvoux, église romane Saint-Pierre



RECOMMANDATIONS

Il est conseillé :

- De porter un équipement adapté, si possible d'une couleur claire ou réfléchissante. De prendre des chapeaux par beau temps,
- D'emporter de l'eau et de la nourriture pour reprendre quelques forces pendant l'effort. D'être prudent en ne buvant pas l'eau des ruisseaux, une eau claire ne signifie pas une eau potable, les animaux ont pu souiller les cours d'eau,
- D'informer vos proches de votre lieu de randonnée et, dans la mesure du possible, de ne pas marcher seul ou s'assurer qu'une personne sait où vous vous trouvez et à quelle heure vous comptez revenir,
- De faire le bon choix : la randonnée que vous envisagez est-elle adaptée aux conditions météo, à votre capacité physique, à votre équipement, au temps dont vous disposez ?
- De respecter le tracé des sentiers et de ne pas tenter de raccourcis : le piétinement de la végétation peut rapidement dégrader un milieu et vous risquez de vous perdre,
- De rester discret : pensons aux autres et à la sérénité de la nature. Si la réglementation du site autorise la présence de votre chien, tenez-le en laisse. Il pourrait provoquer des dommages sur la faune sauvage ou la déranger,
- D'éviter les feux, notamment dans les zones à risques, les milieux couverts (forêts) peuvent s'enflammer très rapidement.



Respecter les règles de certains lieux :

Forêt domaniale des Bertranges : il s'agit d'une forêt de production, des hommes y travaillent et des engins y circulent. Ils ont la priorité. La circulation automobile est réglementée. Veuillez respecter les zones interdites à la motorisation.

À savoir :

Certains sentiers nécessitent de se renseigner à la mairie concernant les jours et horaires de chasse (généralement d'octobre à mars). Certains sentiers peuvent présenter des passages boueux en période de pluie.

Les informations contenues dans cette fiche peuvent varier avec le temps. En aucun cas, la responsabilité de l'office de tourisme, des collectivités ou leurs représentants en cas d'accident, d'anomalie ou de changement sur le parcours, ne pourrait être engagée. Si vous constatez une ou plusieurs anomalies sur un sentier, sachez que la FFRP propose un dispositif « Eco-veille » qui permet d'alerter et de référencer le problème rencontré.

<http://nievre.ffrandonnee.fr/>
ou <http://sentinelles.sportsdenature.fr/>



Cette fiche est offerte par l'office de tourisme. Retrouvez l'ensemble des parcours pédestres de la destination les Bertranges dans les brochures disponibles dans nos lieux d'accueil. Prix 6 € l'unité.



À La Charité-sur-Loire - 5, place Sainte-Croix - 58400 La Charité-sur-Loire
Tél. : 03 86 70 15 06 - contact@lacharitesurloire-tourisme.com

À Prémercy - Tour du château - 58700 Prémercy
Tél. : 03 86 37 99 07 - o.t.premery@gmail.com

À Guérigny - Site des Forges Royales - 58130 Guérigny
Tél. : 06 43 45 20 51 - o.t.guerigny@gmail.com

www.lacharitesurloire-tourisme.com

